



DECISION N° 2024-153

Procédure adaptée relative à une étude du marché immobilier et résidentiel du territoire de Perpignan

Direction de l'Habitat

Le Maire,

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations de pouvoir susceptibles d'être consenties au Maire par le Conseil Municipal,

Vu les articles L2122-23 et L2122-18 relatifs aux subdélégations susceptibles d'être consenties par le Maire aux Adjointes et/ou Conseillers Municipaux,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020, donnant délégation de pouvoir au Maire pour les matières énumérées dans l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du Maire en date du 21 juin 2021 portant subdélégation de signature à Monsieur François Dussaubat, Adjoint au Maire

Considérant que l'étude permettra de mieux connaître le marché immobilier de la ville, l'offre et la demande en termes de logements sur la base de données objectifs quantitatives et qualitatives afin pour la ville de mieux affirmer son projet de territoire, sa stratégie urbaine de réinvestissement, d'extension et de qualité résidentielle

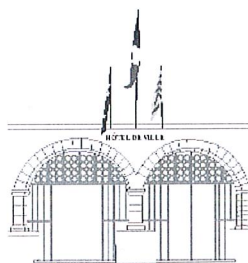
Considérant par conséquent qu'une procédure adaptée ouverte prévue par les articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la commande publique a été lancée par la réalisation d'une étude du marché immobilier et résidentiel sur le territoire de Perpignan.

Le marché se compose d'un lot unique avec une tranche ferme et d'une tranche optionnelle.

La publication sur le site internet de la Ville et le portail MArchés-Publics.info a été réalisée le 29 Septembre 2023.

Une offre a été réceptionnée :

- ✓ Adéquation – 31 rue Mazenod – 69003 Lyon



Sur la base des critères d'attribution suivants :

- 50% : le prix
- 30% : Méthodologie proposée – Mode de calcul : (1-note/10) x coefficient
- 20% : Composition et qualification de l'équipe dédiée au marché – Mode de calcul : (1-note/10) x coefficient

Le marché a été attribué à Adéquation qui présente une offre économiquement proche de l'estimation des services et techniquement conforme aux prescriptions techniques demandées.

DECIDE

ARTICLE 1 : D'approuver la procédure adaptée relative à la réalisation d'une étude du marché immobilier et résidentiel de Perpignan

ARTICLE 2 : De signer le marché avec la société Adéquation 31 rue Mazenod 69003 Lyon pour un montant global du marché à hauteur de 29 500 €HT (24 950 € HT pour la tranche ferme et 4550 € HT pour la tranche optionnelle).

ARTICLE 3 : L'attributaire a été avisé par courriel via la plateforme AWS en date du 12 Janvier 2024 que son offre a été retenue

ARTICLE 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services
Monsieur le Directeur Général Adjoint
Monsieur le Receveur principal

Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil Municipal.

Fait à Perpignan, le **22 JAN. 2024**

ID Télétransmission :066-216601369- 20240122- 186225- AU-1-1

Accusé reçu le : **22 JAN. 2024**

Affiché le : **22 JAN. 2024**

M. François DUSSAUBAT, Pour le Maire par subdélégation l'Adjoint

